

Le schéma régional d'aménagement de la voie d'eau : une importante initiative

Emile Vivier, Président d'honneur de Nord Nature

Dans le Nord Pas-de-Calais, les Voies Navigables de France viennent d'élaborer un schéma régional de la voie d'eau (SRAVE) qui présente un grand intérêt. Nous publions ci-dessous le rapport présenté sur ce projet par le professeur Vivier au nom de Nord Nature.

J.Istas

Un schéma régional de la voie d'eau est une initiative importante pour relancer et développer l'utilisation des canaux dans le Nord Pas-de-Calais car ce mode de circulation est une alternative capitale pour le transport des marchandises dans les années à venir.

La voie d'eau permet incontestablement le mode de transport le plus économe en énergie et le mieux adapté à l'environnement ; s'il est plus lent que la route et le fer, il peut être aussi adapté à la logistique moderne et permet le "juste à temps", donc le "flux tendu".

Un schéma régional s'imposait pour, en particulier, remédier à certains problèmes :

- la pollution des eaux,
- l'envasement et la prolifération de plantes envahissantes,
- l'amélioration paysagère, la sauvegarde de la biodiversité et l'enrichissement piscicole.

La solution de ces divers problèmes vise à la fois à améliorer et faciliter la navigation donc l'utilisation commerciale, mais aussi à rendre la voie d'eau agréable pour tous, utilisateurs et populations riveraines.

Les canaux du Nord Pas-de-Calais n'avaient pas subi d'améliorations importantes depuis longtemps et avaient même, pour certains d'entre eux, été presque complètement abandonnés, tant sur le plan de l'utilisation que sur celui de l'entretien.

La distinction faite aujourd'hui par la législation en cours, de mise en place d'un réseau magistral et d'un réseau secondaire, est sans doute nécessaire mais la Fédération Nord Nature tient à souligner que le réseau qui va devenir secondaire peut, demain, retrouver un

usage commercial important du fait de la crise énergétique pétrolière qui s'annonce et peut, en mettant en difficulté les transports routiers, redonner au transport fluvial une importance perdue. Il est donc important de conserver vivants et utilisables les canaux dits secondaires.

Le SRAVE préconise la modernisation de l'infrastructure fluviale, ainsi que des Contrats de progrès : notre association ne peut que souscrire à ces objectifs. Le transport des déchets, déjà utilisé par la CUDL, peut et doit être considérablement développé car le Nord Pas-de-Calais possède un réseau important de canaux et c'est certainement à ce sujet que le réseau secondaire pourrait rendre d'éminents services à condition de concevoir les aménagements nécessaires au chargement et au traitement "bord à voie d'eau" de ces déchets, d'où la nécessité, comme le mentionne le SRAVE, de maîtriser le foncier et pour cela convaincre les collectivités locales de situer les zones d'activité "bord à voie d'eau".

A ce sujet, la mise en place d'une structure pour le développement de l'offre de telles zones est une excellente initiative.

Les enjeux environnementaux exposés ne peuvent qu'avoir notre accord.

En ce qui concerne la promotion du génie végétal, Nord Nature, qui préconise celle-ci depuis de nombreuses années, ne peut qu'applaudir...

Mieux que des berges simplement végétalisées, ce sont des berges lagunées qu'il faut concevoir partout où le foncier disponible le permet. Cette technique du lagunage sur ber-

ges, non seulement accroît l'attractivité paysagère, mais joue un rôle capital pour l'autoépuration du canal et la préservation, mieux l'amélioration, de la biodiversité. En particulier ces zones lagunées vont servir de lieux de frai et d'alevinage pour la majorité des poissons vivant dans les canaux. De tels espaces lagunés, intégrant une trame bleue, formeront des couloirs de circulation longitudinaux mais seront également utiles pour les échanges milieu aquatique/terre ferme indispensables pour le batracien, pour divers insectes mais aussi pour les anguilles, leur permettant de gagner des étangs fermés en traversant des zones humides. Les objectifs évoqués dans le SRAVE ne peuvent que favoriser ces différents aspects. De plus les boisements sur berges envisagés, non seulement contribueront au reboisement régional très déficitaire mais apporteront un ombrage à la fois favorable à la faune aquatique et défavorable aux plantes envahissantes, tout en améliorant l'aspect naturel des paysages. En ce qui concerne les essences, Nord Nature approuve les orientations tenant compte de la végétation potentielle des régions mais insiste sur l'utilité des aulnes qui, par leur trame racinaire importante et dense, sont particulièrement utiles pour le maintien des berges et la lutte contre l'érosion en cas de battillage.

La récréation d'espaces naturels, en particulier à partir des terrains de dépôt, est aussi une excellente initiative. Le cas du terrain de dépôt de Billy-Berclau, réaménagé avec la participation des associations de défense de la Nature, est exemplaire à cet égard et mérite d'être multiplié.

Un point très important que le SRAVE ne semble pas avoir vraiment abordé est celui du contrôle des rejets susceptibles d'apporter une pollution, que celle-ci soit d'origine agricole, industrielle ou urbaine, ou même encore résulte du ruissellement des eaux pluviales en milieu tant urbain que rural. Toutes ces pollutions contribuent à la sédimentation de vases et à la dégradation de la qualité des eaux. L'installation de stations de mesure est une

bonne chose mais ce qui est plus important est l'élimination des pollutions avant leur arrivée au canal. Il est donc nécessaire d'avoir un recensement précis et complet des rejets et apports extérieurs afin d'envisager et mettre en place les mesures nécessaires pour les éviter. Il faudrait donc envisager les aménagements appropriés : bassins de rétention, contre-fossés, épuration la plus complète possible des eaux usées (industrielles ou urbaines), éventuellement par des traitements en lagunage (traitement tertiaire) des eaux sortant des stations d'épuration (lesquelles sont souvent encore fortement polluées en N, P et même MES). Sans doute serait-il bon d'envisager aussi le renforcement de la police des eaux et de son efficacité.

Si toutes ces mesures environnementales sont bien mises en œuvre, il est évident que la voie d'eau retrouvera toute sa place, non seulement dans le transport, mais aussi dans le tourisme, la plaisance et diverses activités (pêche, promenade, détente...) comme le SRAVE l'envisage.

En ce qui concerne les enjeux par territoire, Nord Nature se doit de souligner tout l'intérêt du réseau fluvial dense existant (réseau magistral et secondaire) pour le transport des déchets dans la plaine maritime de l'Aa (Zone Dunkerque-Calais-Saint Omer avec Bergues, Ardres, Guines, Gravelines, Bourbourg et Watten) ; il est de même pour la zone Douai-Lens-Arras.

Quand, demain, le canal à grand gabarit Seine-Nord-Europe sera construit et en service, la région Nord Pas-de-Calais pourrait être ainsi, grâce au SRAVE, à l'aube d'un nouvel essor et au centre d'une importante activité de transport dans un cadre de haute qualité environnementale.

Nord Nature exprime donc un avis très favorable au SRAVE en insistant sur les quelques points évoqués qui conditionneront sa réussite. Nord Nature tient à exprimer sa satisfaction devant l'effort important de renouveau de VNF qui associe dans ce SRAVE l'écologie à l'économie, la nature avec la technique et l'efficacité de sa mission.